

## Conseil général des ponts et chaussées

**Arrêté modificatif du 24 mai 2006 portant désignation et commissionnement d'enquêteurs techniques non-permanents au bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEAmer)**NOR : *EQUV0610303A*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,

Vu la loi n° 2002-3 du 3 janvier 2002 relative à la sécurité des infrastructures et systèmes de transports, aux enquêtes techniques après événement de mer, accident ou incident de transport terrestre ou aérien et au stockage souterrain de gaz naturel, d'hydrocarbures et de produits chimiques, notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 2004-85 du 26 janvier 2004 relatif aux enquêtes techniques après événement de mer, accident ou incident de transport terrestre et notamment ses articles 6, 15 et 16 ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, portant délégation de signature au directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer ;

Vu l'arrêté en date du 18 février 2005 portant désignation et commissionnement d'enquêteurs techniques non-permanents au bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEAmer) ;

Considérant les extraits des casiers judiciaires national (bulletin n° 2) des intéressés ;

Sur proposition du directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer,

Arrête :

L'arrêté du 18 février 2005 portant désignation et commissionnement d'enquêteurs techniques non-permanents au bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEAmer) est modifié et complété comme suit :

Article 1<sup>er</sup>

Ajouter à la liste des personnes désignées et commissionnées en qualité d'enquêteur technique non permanent du bureau d'enquêtes sur les événements de mer, afin d'exercer les attributions telles que prévues dans le titre III de la loi 2002-3 du 3 janvier 2002.

M. Leporc (Jean-Pierre), capitaine de pêche (retraité) ;

M. Dussert-Vidalet (Raymond), directeur technique d'armement de navires à passager (retraité) ;

M. Letenneur (Jean-Yves), capitaine d'armement de navires à passager (retraité) ;

M. Urbain (François), pilote de port (retraité).

## Article 2

Retirer de cette même liste :

Mme Le Goaster (Anne-Marie), officier principal du corps technique et administratif des affaires maritimes (retraitee).

## Article 3

Ce commissionnement peut être retiré aux intéressés dans l'intérêt du service conformément à l'article 16 du décret susvisé.

## Article 4

En application de l'article 22 de la loi et de l'article 15 du décret susvisés, les intéressés sont soumis au secret professionnel dans les mêmes conditions que les agents permanents du BEAmer.

## Article 5

Le reste sans changement.

## Article 6

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Pour le ministre des transports,  
de l'équipement, du tourisme et de la  
mer,  
et par délégation :

*Le directeur du BEAmer,  
l'administrateur général  
des affaires maritimes,  
J.-M. Schlinder*